

# Une stratégie «officiellement» lancée

● Le gouvernement annonçait en avril dernier que le lancement effectif de la Stratégie nationale de l'emploi aurait lieu en septembre. Dans les détails, cette dernière passe par la mise en œuvre de l'indemnité pour perte d'emploi, avec comme objectif d'assurer 27.000 bénéficiaires par an, et l'amendement du Code du travail.

C'est le mois de septembre qui avait été annoncé pour le lancement de la nouvelle Stratégie nationale pour l'emploi des jeunes, «dictée par les mutations liées au marché du travail et aux changements démographiques», ainsi que l'indiquait le ministre de l'Emploi Abdessalam Seddiki aux chefs d'entreprises et étudiants réunis en avril dernier. Cette stratégie prévoit d'accorder dès ce mois-ci la priorité aux secteurs traditionnels générateurs d'emplois comme l'agriculture et l'artisanat, avec un accent mis sur l'importance de «la mise à niveau du système productif national pour être au diapason avec les normes de la compétitivité». Parmi les premiers points de l'agenda gouvernamental figure la mise en œuvre de l'indemnité pour perte d'emploi, avec comme objectif d'assurer 27.000 bénéficiaires par an, ainsi que l'amendement du Code du travail. Pour l'heure, les ressources financières sont mobilisées pour assurer l'appui à l'emploi, notamment l'accélération de la mise en œuvre des initiatives «Idmaj» et «Taahil». En données chiffrées, ce sont plus de 10.000 enseignants et 25.000 jeunes qui devraient être formés dans le cadre d'un partenariat avec l'Office de la formation professionnelle et de la promotion du travail (OFPPPT). Cependant, en dépit de tout ce dispositif, une question se pose. Quelle sera l'efficacité de ce dispositif, dans cette conjoncture de crise que traverse aujourd'hui le secteur privé? Une approche globale et préventive pour faire face aux effets de la crise financière aurait été adoptée, comme l'explique Abdelouahid Khouja, secrétaire général du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle. «Nous avons aujourd'hui recours à un dialogue effectif pour assurer la mise en œuvre de me-



sures ciblant la préservation de l'emploi et la protection sociale, en coordination entre les secteurs gouvernementaux à vocation économique et sociale». Plus encore, le gouvernement s'emploierait actuellement à «institutionnaliser le dialogue social au sein des entreprises et à l'échelle nationale par le truchement de la création de mécanismes tripartites, conformément aux principes guidant l'action de l'OIT». La crise financière devrait tout de même constituer un frein à ces ambitions puisqu'elle pourrait, selon

les spécialistes, entraver la réalisation des Objectifs du troisième millénaire pour le développement, empêchant la concrétisation du travail décent en tant qu'objectif stratégique de développement humain. La restriction des crédits alloués aux entreprises, conjuguée à la baisse des investissements et de la demande, a aujourd'hui entraîné une récession à long terme ayant un impact négatif sur le marché du travail, aussi bien national qu'international, menaçant de ce fait la stabilité sociale. Interrogés,

les responsables citent aujourd'hui un dispositif de fonds mis en place pour assurer une stabilité des marchés financiers permettant de renforcer les crédits. Toutes ces mesures semblent témoigner d'une volonté de pallier les effets de crise, sans pour autant annoncer une stratégie efficacement tracée, si ce n'est un ensemble de dialogues et concertations.



**Pour l'heure, aucune communication n'a été faite sur cette mise en œuvre imminente.**

## Dialoguer encore et toujours

Le dialogue social tripartite entamé par le gouvernement, avec la participation des représentants des organisations professionnelles sectorielles du patronat et des organisations syndicales des salariés, qui doit examiner les causes de la crise et les moyens d'y faire face est toujours en cours. Un comité technique est aujourd'hui en charge d'élaborer un programme visant à assurer la pérennité des postes d'emploi dans les secteurs ciblés tels que le textile, le cuir et l'industrie automobile. Ce programme s'articule autour de trois axes financier, commercial et social, a précisé Khouja, ajoutant que ce dernier axe a porté sur l'octroi d'une aide financière aux entreprises lésées à travers la prise en charge par l'État d'une partie des salaires et des cotisations à la sécurité sociale, l'objectif étant de protéger les postes de travail. ●

## Les reco' du CESE appliquées à la lettre

Trois années, c'est le temps qui s'est écoulé depuis le rapport du CESE sur l'emploi des jeunes dans lequel il recommandait aux autorités dix mesures pour répondre au problème persistant du chômage des jeunes. Ce rapport publié en décembre 2011 ([www.leseco.ma](http://www.leseco.ma)) préconisait d'adopter des réformes réglementaires et de renforcer les opportunités de formation professionnelle. Le Conseil rappelait dans ce document que les jeunes diplômés sont la catégorie sociale la plus durement frappée par un chômage très souvent synonyme de longueur et de grande incertitude. Près des deux tiers des jeunes sont au chômage depuis plus d'un an. Les emplois qu'ils détiennent sont souvent très mal payés et rarement contractualisés voire rarement couverts par des régimes de protection sociale. Pour l'institution, cette étude montre que la question de l'emploi des jeunes est complexe et demande des réformes structurelles à long terme. Les recommandations du Conseil portent sur l'amélioration du système actuel de promotion de l'emploi, en mettant en place une structure de gouvernance appuyée par un observatoire. Elles concernent également la réforme de l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences. Pour l'heure les premières mises en œuvre sont visibles. Reste un point essentiel qui peine à se mettre en place, à savoir la participation effective des entreprises au processus de formation professionnelle.